



Description de la certification professionnelle BP Coiffure

Code de la fiche RNCP : **RNCP38231** (remplace RNCP 12281) consultable sur www.francecompetences.fr

Niveau de qualification : Niveau 4

Code NSF : 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode : 42050 : Coiffure

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2028

Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Arrêté du 28 mars 2011 portant création de la spécialité « coiffure » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance NOR : MENE1108703A ; Parution au JO/BO : 13/04/2011

Objectifs de la formation BP Coiffure

Devenir un professionnel hautement qualifié dans les métiers de la coiffure.

Réaliser des techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Concevoir et de réaliser des coiffures personnalisées.

Assurer l'animation et la gestion du personnel, la vente et le développement des produits et des services et de participer à la gestion administrative et financière de l'entreprise.

Public concerné par la formation BP Coiffure en formation continue

Formation accessible à tout public de plus de 18 ans.

Prérequis, aptitudes et compétences pour accéder à la formation BP Coiffure en formation continue

Être titulaire du CAP Métiers de la Coiffure ou du CAP Coiffure

Ou avoir 5 ans d'expérience professionnelle en coiffure

Procédures d'admission pour accéder à la formation BP Coiffure en formation continue

Pour accéder à cette formation continue, vous devez être en activité professionnelle dans la coiffure : soit en tant que salarié coiffeur dans une entreprise, soit entrepreneur dans la coiffure. En effet, pour pouvoir se présenter à la dernière unité ouvrant droit à la délivrance du diplôme, le candidat devra justifier d'une période d'activité professionnelle de deux années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du BP Coiffure. Pour cela, vous devez au préalable nous rencontrer lors d'un entretien personnalisé, sur rendez-vous, muni d'un CV et d'une lettre de motivation présentant votre projet professionnel.

Délai d'accès à la formation BP Coiffure en formation continue

Le cycle de formation débute au mois de septembre. Il est toutefois possible de s'inscrire tout au long de l'année.

Effectifs apprenants par session

Minimum 6 apprenants, maximum 18.

Modalité d'enseignement

Formation entièrement en présentiel.

Modalités et moyens pédagogiques

Cours théoriques, ateliers de pratique professionnelle, études de cas. Les cours sont dispensés à l'aide de moyens pédagogiques performants. Les formateurs commentent des schémas en couleur, des tableaux clairs et lisibles, des vidéos, facilitant ainsi la compréhension et la mémorisation des informations.

Moyens d'encadrement pédagogique

Formateurs diplômés et expérimentés dans leurs domaines respectifs. Voir organigramme sur le site du CNAT.

Moyens techniques et pédagogiques

4 salles de classe : équipement multimédia (vidéo projecteur, ordinateur, connexion internet).

Salon de coiffure pédagogique équipé de 18 postes de travail, 8 postes pour la clientèle, 4 lave-têtes, tablettes de service, casque infrarouge Climazon Wella, vitrines de vente, documentation.

Mise en application sur modèles sélectionnés par l'école.

Modalités d'évaluation au cours de la formation

Évaluations régulières tout au long de la formation, pour valider l'atteinte des objectifs pédagogiques, lors d'évaluations écrites, orales et pratiques notées ou simplement évaluées. Édition de deux bulletins semestriels.

Nous organisons au minimum 2 mises en situation d'examen pour vous préparer et vous entraîner aux épreuves ponctuelles finales.

Organisme de formation CNAT - Centre National des Arts Techniques

5, bd Marcel Paul – 13500 MARTIGUES – Tél : 04 42 42 12 48 – Email : ecole.cnat@gmail.com – Site : www.ecole-cnat.fr
Déclaration d'activité n°93130986313 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) auprès de la préfecture de la région PACA
N° UAI : 0133404E – N° SIRET : 433 216 520 0018 – Assurance RC Pro AXA n°4998617404



Modalités d'individualisation et de suivi au cours de la formation

Positionnement en amont de l'entrée en formation.

Entretiens et remédiations avec les formateurs et le référent pédagogique.

Feuilles de présence. Questionnaires de satisfaction de rentrée, en cours, et de fin de formation.

Validation en fin de formation

Inscription par le CNAT et présentation obligatoire des épreuves de l'examen officiel du BP Coiffure organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, au cours des mois de mai et juin. Délivrance par le certificateur du relevé de notes, et en cas de succès, du diplôme officiel du BP Coiffure.

En outre, le CNAT remet un questionnaire de satisfaction et un certificat de réalisation de la formation mentionnant le nombre de mois de formation suivies.

Débouchés et perspectives d'évolution

A l'issue de la formation, les candidats qui auront validé leur diplôme du BP Coiffure (niveau 4) pourront :

Poursuivre leurs études : - Brevet de maîtrise Coiffeur (BM)

- BTS Métiers de la Coiffure

Travailler : - Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n°46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, le titulaire d'un BP Coiffure peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure
- Être chef d'entreprise, directeur technique, "manager", chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel, dans un salon de coiffure

Dispenses et passerelles possibles

Si vous êtes déjà **titulaire d'un diplôme** de niveau 4 minimum (BAC ou équivalent), alors au cours de votre formation comme à l'examen du BP, vous pouvez être dispensé de certaines matières et épreuves d'enseignement général : voir tableau des dispenses à l'examen, en page 6.

Si vous êtes déjà **titulaire d'un ou plusieurs blocs de compétences du BP Coiffure** alors vous pouvez préparer uniquement les blocs de compétences manquants pour l'obtention du diplôme.

Modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Décret n° 2017-790 du 5 juin 2017 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet professionnel dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

(...) Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences (note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou validation des acquis de l'expérience) peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Lieu et horaires de la formation

La formation se déroule au CNAT, 5 boulevard Marcel Paul – 13500 MARTIGUES

De 08h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 ou 17h30 pour les cours au CNAT, selon un calendrier de formation.

Accessibilité de la formation

Les candidats à la formation qui se trouvent en situation d'handicap peuvent accéder à la formation sous réserve que l'on puisse adapter la formation à leur handicap, nous contacter au préalable.

Les locaux du CNAT sont accessibles aux personnes en situation d'handicap.

Tarifs de la formation et frais de matériel professionnel pour une formation en formation continue

Sur devis personnalisé après entretien et positionnement.

Durée et dates de la formation en formation continue

Durée totale maximale 800 heures en Centre.

Dates : de début septembre N à fin juin N+2 pour une formation sur 2 ans.

La durée et les dates de la formation sont indicatives et seront précisées en fonction de votre positionnement.

Contact Monsieur ARNAUD, Directeur, au 04 42 42 12 48 (répondeur) ou par mail ecole.cnat@gmail.com



Programme de la formation BP Coiffure

Conforme au référentiel de la certification professionnelle BP Coiffure, Fiche RNCP n°38231.

☞ **RNCP38231BC01 – Bloc de compétences n°1_Unité UP10 : Création, Couleur, Coupe, Coiffage**

C21 Gérer les produits et les matériels : Choisir les produits et les matériels ; Mettre à jour les fichiers de produits et de matériels ; Etablir des commandes ; Réceptionner les produits et les matériels ; Etiqueter les produits et les matériels ; Présenter et mettre en valeur les produits ; Organiser le rangement des produits et des matériels

C22 Planifier les activités : Pour un espace défini, proposer des aménagements pour les postes de travail, pour des espaces techniques, des espaces de vente, d'accueil...pour des locaux du personnel (vestiaire...) ; Sélectionner des revêtements, l'éclairage, des couleurs...en fonction des activités, de l'image de marque, de l'ambiance souhaitées ; Elaborer un planning de travail en tenant compte des compétences de chacun et des caractéristiques des postes

C32 Concevoir une coiffure personnalisée : Concevoir, proposer une coupe, une mise en forme adaptée : déterminer le style, les longueurs, les volumes, les contours, les mouvements...adaptés au client ; choisir dans un album de photos, de dessins..., une coiffure adaptée au client ; Concevoir, choisir une couleur adaptée, des effets de couleur ; Concevoir, choisir une modification durable de la forme.

C34 Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement : • sur chevelure entière ; • sur chevelure partielle ; Concevoir une modification de couleur pour obtenir une couleur conforme à un effet demandé (couleur unie, dégradé de couleurs, mèches, balayage, transparence, givrage...) : • choix de la méthode, des produits, des matériels, • élaboration d'un protocole de réalisation, • contrôle des produits préparés ; Contrôler la réalisation de la touche d'essai ; Réaliser une modification de couleur ou un éclaircissement

C36.1 Créer et réaliser des coupes : Concevoir une coupe femme, homme ; Adapter une coupe en fonction : • des caractéristiques du modèle (morphologie, personnalité, mode de vie, budget ...), • de la mode et des tendances ; Réaliser des coupes homme et des coupes femme ; Schématiser un plan de coupe

C37 Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages :

Techniques de mise en forme temporaire de la chevelure : Sélectionner les techniques de mise en forme temporaire pour une coiffure donnée : • choix des matériels et des accessoires de mise en forme, • choix des produits de soutien de la chevelure, • choix des méthodes ; Réaliser une mise en forme temporaire de la chevelure (et toutes formes de cheveux) ; Mettre en forme des extensions, rajouts, postiches, perruques (cheveux naturels ou synthétiques)

Coiffer : Concevoir un coiffage pour une coiffure donnée : • choix des matériels et accessoires de coiffage, • choix des produits de coiffage (fixation, brillance...), • détermination des opérations et de leur enchaînement ; Réaliser des coiffages sur hommes et femmes ; Réaliser des coiffages de perruques, de postiches : • choix des produits et des techniques, • mise en œuvre de la technique

☞ **RNCP38231BC02 – Bloc de compétences n°2_Unité UP20 : Modification durable de la forme**

C33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires : Choisir les soins capillaires après identification de l'état et de la nature du cheveu et du cuir chevelu ; Réaliser des soins capillaires : préparation des produits, application des produits ; Réaliser des techniques gestuelles de détente du cuir chevelu.

C35 Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme avec augmentation ou réduction de la forme, du volume : • sur chevelure entière, • sur chevelure partielle ; Concevoir une modification de mise en forme durable pour obtenir un effet souhaité : • choix de la méthode, des produits, des matériels, • élaboration d'un protocole de réalisation ; Réaliser une modification durable par augmentation ou réduction de la forme, du volume

C42 Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique : Réaliser une analyse critique du travail et des choix ; Apprécier les écarts entre le résultat obtenu et le résultat attendu ; Proposer des solutions correctives.

☞ **RNCP38231BC03 – Bloc de compétences n°3_Unité UP30A**

Option A – Coiffure événementielle

C38 Concevoir et réaliser des coiffures événementielles : réaliser des coiffures événementielles sur toutes longueurs de cheveux.

☞ **RNCP38231BC04 – Bloc de compétences n°4_Unité UP30B**

Organisme de formation CNAT - Centre National des Arts Techniques



Option B – Coupe homme et entretien du système pilo-facial

C36.2 Réaliser des coupes masculines spécifiques : Concevoir une coupe homme ; Adapter une coupe en fonction : • des caractéristiques du modèle (morphologie, personnalité, mode de vie, budget ...), • de la mode et des tendances ; Réaliser des coupes homme ; Schématiser un plan de coupe

C39 Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial : Concevoir une forme créative du système pilo Facial ; Réaliser la taille du système pilo facial pour la réalisation de boucs, colliers, moustaches, favoris...

☞ **RNCP38231BC05 - Bloc de compétences n°5_Unité UP41 : Vente-conseil**

C12 Transmettre des informations et rendre compte : Formuler des messages pour différentes situations professionnelles ; Choisir des modes de communication et de transmissions adaptés

C13 Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle : Evaluer la qualité de l'accueil ; Analyser les dysfonctionnements ; Proposer les actions correctives ; Recenser les attentes et les besoins du client ; Mettre en œuvre une stratégie favorisant la communication ; Faire émerger un besoin, une attente ; Proposer un service ; Concevoir une organisation permettant un accompagnement du client tout au long de la prestation

C24 Développer la vente des produits et des services : Concevoir et exploiter un fichier-clients ; Etablir un bilan des besoins du client en vue de la vente de produits ou d'offre de services ; Exploiter un fichier-clients informatisé pour une action commerciale en vue de mettre en place une action de développement, de fidélisation de clientèle ; Utiliser les outils multimédia, les logiciels spécifiques au métier ; Participer à la conception et à l'animation d'un point de vente ; Participer à la politique commerciale

C31 Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services : Choisir des produits, des matériels et des services en réponse à une demande ou à un besoin d'un client y compris pour une vente additionnelle ; Conseiller le client ; Argumenter la sélection effectuée ; Créer des conditions propices aux conseils, à la vente ; Formuler une proposition de vente ; Conclure une vente.

C41 Evaluer la satisfaction de la clientèle : Identifier les critères permettant de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle. Repérer les facteurs de contentement et les causes de non-satisfaction. Proposer des solutions correctives.

S45 La vente-conseil : 1. Communication et les enjeux ; 2. Typologies de clients et les comportements d'achat ; 3. Entretien de vente ; 4. Outils d'aide à la vente ; 5. Animation des points de vente

☞ **RNCP38231BC06 – Bloc de compétences n°6_Unité UP42 : Management et gestion d'un salon de coiffure**

C11 Collecter, sélectionner et traiter les informations : Recenser les données existantes ; Sélectionner, trier la documentation ; Formaliser les informations sous forme de fiches, de compte rendu ; Constituer un dossier documentaire

C23 Animer et encadrer les personnels : Informer et/ou former les personnels sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques ; Recenser les besoins de formation ; Elaborer le plan de formation continue pour les personnels ; Former des stagiaires, des apprentis... ; Impulser auprès des personnels une politique commerciale ; Identifier et rendre compte des difficultés rencontrées et proposer des pistes de progrès ; Recruter du personnel ; Rédiger une offre d'emploi ; Sélectionner un candidat

C25 Participer à la gestion de l'entreprise : Assurer le contrôle et le suivi de la maintenance des équipements et matériels ; Suivre l'évolution de l'activité de l'entreprise ; Déterminer des actions promotionnelles et évaluer leurs effets ; Définir les prix de vente de produits et de services ; Assurer le suivi des opérations comptables y compris bancaires ; Participer à l'établissement du tableau de bord.

C43 Evaluer le travail du personnel : Recenser des indicateurs d'évaluation du travail du personnel ; Informer le personnel des attentes et des objectifs de l'entreprise ; Analyser l'activité ; Mesurer les écarts ; Proposer des solutions à l'échelle individuelle et collective

S41 Le cadre de la création, du rachat ou de l'exploitation d'une entreprise de coiffure

S41-1 Analyse du marché de la coiffure : Environnement économique général ; Environnement économique local du salon de coiffure



S41-2 Les formes d'exploitation et statut juridique : Différentes formes d'exploitation ; Formes juridiques ; Démarches liées à la création ou à la reprise d'entreprise.

S41-3 L'acquisition de l'entreprise et son financement ; Éléments constituant le bail commercial, le fonds de commerce ; Modalités et les sources de financement ; Assurances ; Affichages obligatoires.

S42 Le pilotage d'une entreprise

S42-1 Le tableau de bord et la politique d'investissement ; S42-2 L'approvisionnement et le stockage ; S42-3 La communication commerciale ; S42-4 Le suivi des coûts et des prix.

S43 Les opérations comptables et administratives courantes

S43-1 La tenue de comptabilité ; S43-2 Les impôts et taxes ; S43-3 L'organisation du travail.

S44 La gestion et le management du personnel

S44-1 Le recrutement ; S44-2 La formation du personnel ; S44-3 Les représentants des personnels

☞ **RNCP38231BC07 – Bloc de compétences n°7_ Unité UP51 : Sciences et technologies**

Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation

S1. Enseignements scientifiques appliqués

S1.1 Physique et Chimie appliquées : 1. L'eau solvant et milieu réactionnel : propriétés ionisantes et solvatantes. 2. Les détergents. 3. Réactions acido-basiques. 4. Réactions d'oxydo-réduction. 5. Constitution et réaction de composés organiques : les alcanes, squelette carboné, composés macromoléculaires.

S1.2 Biologie appliquée : Notion de biologie cellulaire (les biomolécules, la cellule) ; Principaux appareils et fonctions : appareil circulatoire et circulation ; appareil musculosquelettique ; Bio contamination et lutte antimicrobienne ; La peau et les phanères : peau et cuir chevelu, phanères, propriétés des cheveux, principales anomalies et affection du cheveu et du cuir chevelu.

S2. Technologies et méthodes

S2.1 Diagnostic et conseil : Données morphologiques et caractéristiques individuelles ; diagnostic ; bilan et conseils.

S2.2 Produits d'hygiène et soins capillaires – Technologie des matériels : Produits, Shampoings ; Produits d'embellissement et traitants pré et post shampoings avec ou sans rinçage ; Techniques ; Appareils et matériels.

S2.3 Coupe : Tous outils de coupe ; Techniques

S2.4 Mise en forme temporaire : Principes ; Techniques de mise en forme temporaire ; Appareils et matériels ; Produits de mise en forme.

S2.5 Mise en forme durable : Principes et produits utilisés ; Techniques ; Appareils et matériels ; Réglementation relative aux produits de mise en forme durable.

S2.6 Coloration : Principe ; Produits ; Techniques ; Matériels et appareils ; Réglementation relative aux produits de décoloration et de coloration.

S2.7 Coiffage : Matériels ; Postiches ; Techniques ; Produits coiffants, de modelage, de finition.

S2.8 Entretien du système pilo-facial : Matériel ; Techniques ; Produits de rasage et post rasage

S3. Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité

S3.1 Ergonomie, hygiène, sécurité : Activité de travail ; Amélioration des conditions de travail, Prévention des risques professionnels.

S3.2 Installation et aménagement des locaux : Equipements et aménagement des locaux ; Mobiliers et matériels ; dimension environnementale, sociale et sociétale en matière de développement durable ;

S3.3 Réglementation en usage dans la profession : Réglementation relative aux produits, à l'affichage, aux locaux professionnels, à l'exercice de la profession, aux conditions de travail.

☞ **RNCP38231BC08 – Bloc de compétences n°8_ Unité UP52 : Arts appliqués à la profession**

Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique.



S51 Histoire de la coiffure : S 51-1 Définition de la ligne, de la silhouette, des formes et des volumes ; S 51-2 Constitution et utilisation d'une documentation référencée

S52 Mise en valeur des produits et des services : S52-1 Caractéristiques et fonctions du support de communication visuelle et publicitaire ; S52-2 Personnalisation des différents espaces d'un salon

S53 Traduction des recherches esthétiques en vue de la définition, la mise au point technique, la création et la réalisation d'une coiffure

☞ **RNCP38231BC09 – Bloc de compétences n°9_ Unité UP60 : Expression et connaissance du monde**

BOEN n°11 du 17 mars 2016. Français et histoire-géographie

Produire et analyser des discours de nature variée. Produire et analyser des supports utilisant des langages différents. Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports. Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

Règlement d'examen du Brevet Professionnel Coiffure

Brevet professionnel Spécialité Coiffure Arrêté de création du 28 mars 2011 1 ^{ère} session : juin 2013			Catégories du candidat : Apprentis (CFA et SA non habilités) Formation professionnelle continue (Organismes de formation privés)	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuel Epreuve pratique	2h30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	Ponctuel Epreuve pratique	2h00
E3 : Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat : Coiffure événementielle ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30A ou U30B	5	Ponctuel Epreuve pratique ou Epreuve pratique	1h00 1h00
E4 : Gestion de l'entreprise S/E Vente conseil S/E Management et gestion d'un salon de coiffure	U41 U42	(5) 2 3	Ponctuel Epreuve orale Epreuve écrite	10 min 3h00
E5 : Sciences – technologies et arts appliqués S/E Sciences et technologies S/E Arts appliqués à la profession	U51 U52	(8) 6 2	Ponctuel Epreuve écrite Epreuve écrite	3h00 2h00
E6 : Expression française et connaissance du monde	U60	3	Ponctuel Epreuve écrite	3h00
Epreuve Facultative : Langue vivante étrangère (1)	UF		Ponctuel – Epreuve orale	15 min + 15 min
Total général		32	Calcul de la moyenne générale /20	

(1) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme

☞ **Conditions d'obtention du diplôme :** Pour réussir son examen il faut obtenir la moyenne la moyenne générale.

☞ **Dispenses possibles à l'examen du BP (Arrêté du 8-8-1994 modifié par l'arrêté du 11-06-2021)**

Titulaire du diplôme	BAC général ou BAC techno	BAC PRO ou BP	BTS et diplôme national de l'enseignement supérieur	Brevet de technicien	Diplôme des métiers d'arts et diplôme supérieur d'arts appliqués	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne classée au moins au niveau 5
Epreuves du BP Coiffure						
Expression et connaissance du monde	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	**
Langue vivante	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	**

* Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté et comprendre au moins une épreuve en langue française ou bien le candidat justifie d'une qualification en langue française du niveau B1+

Organisme de formation CNAT - Centre National des Arts Techniques

5, bd Marcel Paul – 13500 MARTIGUES – Tél : 04 42 42 12 48 – Email : ecole.cnat@gmail.com – Site : www.ecole-cnaf.fr
 Déclaration d'activité n°93130986313 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) auprès de la préfecture de la région PACA
 N° UAI : 0133404E – N° SIRET : 433 216 520 0018 – Assurance RC Pro AXA n°4998617404